

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 17

présents : 12

votants : 15

l'An deux mille vingt-cinq
le 14 juin 2025 à 10 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juin 2025

PRESENTS : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Sylvain BELIN, Mme Monique FERRAT, M. Cyril GILLES, M. Robin FURESTIER, M. Saïd EL ATTAR, Mme Brigitte BRUGNON, M. Alain RAYBAUD, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Simon GEVAUDAN

Absents : Mme CLAVAGUERA - Mme OLIVIERI

Procurations : Mme ESNEE à M. GILLES, Mme BOFILL à Mme BRUGNON, M. LAZARD à M. GEVAUDAN

Délibération n°2025 - 52

OBJET : Partenariat avec l'association Experts-solidaires pour un appui à la gestion locale en Cisjordanie

M. Robin FURESTIER, conseiller délégué, présente le projet de l'association Experts-Solidaires visant à appuyer la gestion locale de l'eau en Cisjordanie. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par le ministère des Affaires étrangères, qui impose à l'ONG de nouer un partenariat avec une collectivité française.

Dans un contexte marqué par des tensions persistantes autour de l'approvisionnement en eau, la Cisjordanie cherche à améliorer la gestion des eaux usées traitées et leur réutilisation. Le projet vise plus particulièrement la commune de Kharas, située dans le Gouvernorat d'Hébron. L'action d'Experts-Solidaires s'inscrit dans une approche intégrée de la gestion locale, fondée sur la mise en réseau des acteurs, la coordination entre parties prenantes et le renforcement des compétences techniques, dans une logique de coopération et de mutualisation.

Ce projet contribue ainsi à renforcer la gouvernance territoriale de l'eau, à favoriser le dialogue entre acteurs locaux et à soutenir le développement durable dans une région particulièrement vulnérable. La commune de Barjac s'engagerait à verser une aide de 6 000 euros, répartie en deux versements de 3 000 euros sur deux ans. L'État, via le ministère des Affaires étrangères, ainsi que la Région Occitanie, accompagneraient ce projet d'ingénierie administrative.

En matière de gestion de la ressource en eau, le retour d'expérience d'un territoire semi-désertique pourrait être mis à profit pour notre propre région, confrontée à des tensions croissantes sur cette même ressource.

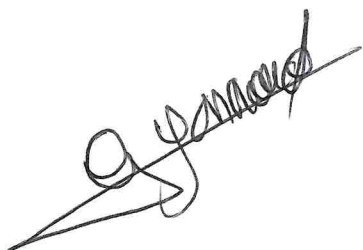
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (une abstention : M. Jean IPSILANTI) :

- APPROUVE le projet de partenariat avec l'ONG Experts-Solidaires pour un appui à la gestion locale en Cisjordanie ;
- DIT que la commune versera, en deux exercices budgétaires, une aide de 6 000 euros, sous réserve que le projet soit retenu dans le cadre de l'appel à projets du ministère des Affaires étrangères ;
- EXPRIME sa solidarité envers la population cisjordanienne dans le contexte actuel de conflit.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.



**La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD**



**Le Maire,
M. Edouard CHAULET**